

VADEMECUM

Guide de l'Exposant

2024

Cher exposant,
Cher constructeur,
Cher fournisseur,

Vous allez exposer ou fournir un service au Salon du Meuble de Bruxelles 2024. Pour un résultat optimal, nous voulons préparer cela, avec vous. En tant qu'organisateur du salon, nous nous ferons bien sûr un plaisir de vous aider.

Ce vade-mecum est un guide important construit sur base de notre expérience partagée au fil des années. Nous vous invitons à le lire attentivement et à passer en revue toutes les sections.

Nous souhaitons à tous bonne chance dans les préparatifs du Salon du Meuble de Bruxelles 2024 et restons à votre disposition pour toutes vos questions.

l'équipe du Salon du Meuble Bruxelles



MEUBELBEURS
SALON DU MEUBLE
BRUSSEL · BRUXELLES



Glenn De Maeseneer
Managing Director



Thomas Hibert
Communication &
Marketing Manager



Carl Vanginderhuysen
Operations Manager



CONSEILS ET INITIATIVES OBLIGATOIRES	4
ORGANISATION GENERALE	5
1. Contacts et accessibilité	5
2. Information générale.....	6-11
a. Construction de stand	6
b. Montage	7
c. Démontage.....	8
d. Commandes de biens et services	9
e. Ligne de temps – Période préparatoire.....	10
f. Ligne de temps – Sur place.....	11
3. Cartes d'accès.....	12
a. Introduction	12
b. Laissez-passer pour camions et voitures.....	12
c. Cartes d'entrée au salon	12
d. Carte d'approvisionnement de son stand	12
4. Assurance	13
5. Catalogue en ligne	14
a. Photo & logo.....	14
b. Vos coordonnées.....	14
c. Classification par article	14
6. Sécurité.....	15-16
a. Règlement de sécurité	15
b. Charte de sécurité	15/16
7. Optimisez votre participation.....	17-22
a. Brussels Balthazar Awards	17
b. Styles tendance	19
c. Opportunités de publicité	21
d. Dossier de presse	21
e. Signature e-mail électronique.....	21
f. Marquage sur le plan du salon	21
g. Conseil pour optimiser votre participation	22
h. Une idée spéciale ? Contactez-nous !	22
8. Divers.....	23
a. Hôtels	23
b. Musique sur votre stand	23
c. Gardiennage	23
d. Automate bancaire.....	23
e. Taxation poids lourds en Belgique	23
f. Zone de basses émissions en Régions de Bruxelles-Capitale	23
g. Wifi.....	23

INSTRUCTIONS PRINCIPALES

Conseils importants :

Veillez lire attentivement ce vade-mecum. Il contient toutes les informations pratiques concernant votre participation au Salon du meuble de Bruxelles. Prêtez également attention aux points d'intérêt et aux éléments colorés de ce vade-mecum. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter ! Nous nous ferons un plaisir de vous aider : +32 2 558 97 20

Visitez votre page personnelle d'exposant en ligne. Cette la plateforme indispensable vous permet de télécharger le plan de votre stand, de télécharger les laissez-passer, de passer vos commandes, de mettre à jour vos coordonnées, etc.

Initiatives obligatoires à prendre :

Dès que possible, envoyez le vade-mecum et le lien vers votre page personnelle d'exposant en ligne au constructeur du stand.

A partir de 18/06

- Activer/créer mon compte sur le webshop BRUSSELS EXPO et passer mes commandes (infos importantes sur les prix en p. 9). Commandez à temps (quoi et quand : voir p. 9), les prix augmentent après une certaine date.

Avant 13/09

- Envoyez-nous la photo & logo pour le site web (informations p.14)
- Vérifiez & adaptez vos données pour le site web (informations p.14)

Avant 13/10

- Complétez & envoyez la charte de sécurité à Vinçotte (formulaire p. 16)

ORGANISATION GENERALE

1. Contacts et accessibilité

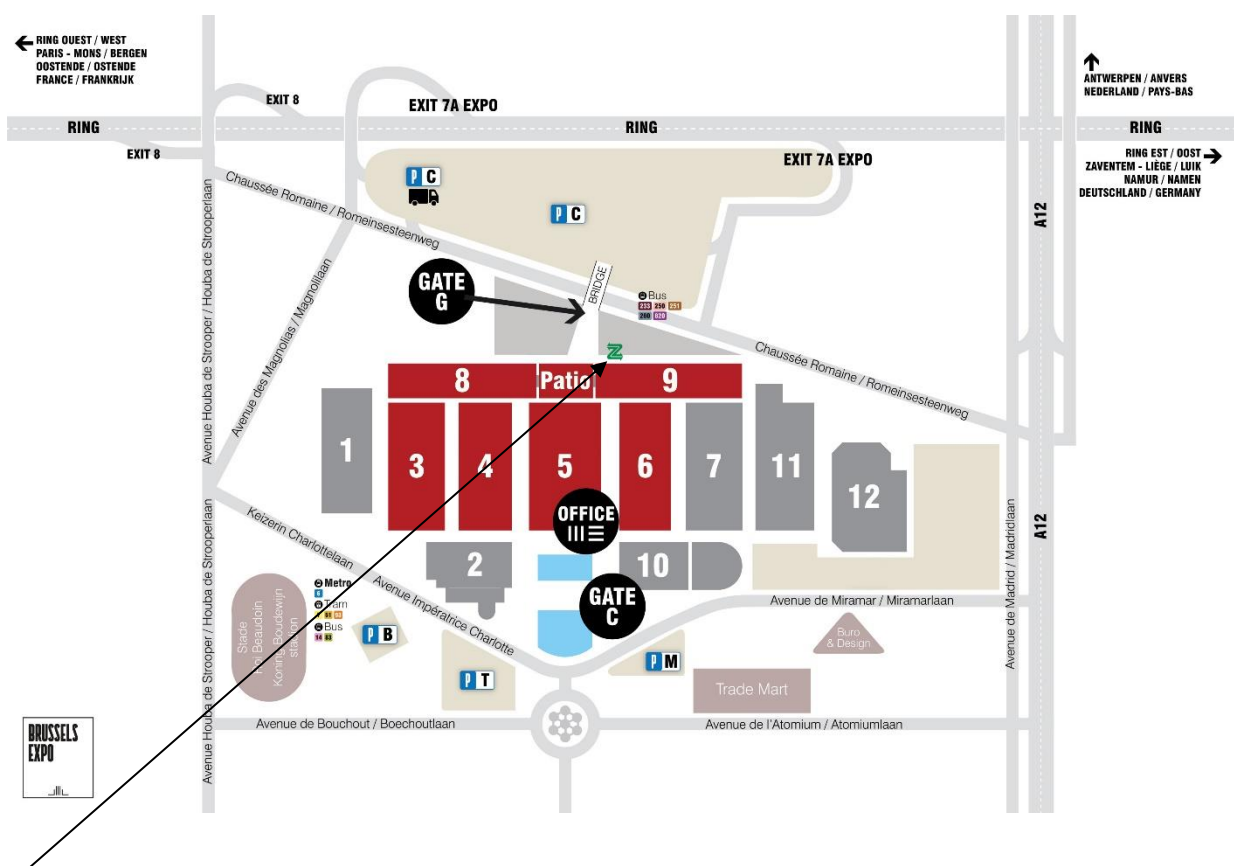
Siège social : SALON DU MEUBLE BRUXELLES
Allée Hof Ter Vleest, 5b7
1070 Bruxelles, BELGIQUE

Livraisons & visiteurs : BRUSSELS EXPO
SALON DU MEUBLE BRUXELLES
Place de Belgique, 1
1020 Bruxelles, BELGIQUE

Tél.: +32 2 558 97 20

E-mail: adm@salondumeuble.be

Secrétariat de l'exposition: A partir du 28/10, vous nous trouverez tous les jours, entre 8h et 19h, à l'avant du Hall 5.

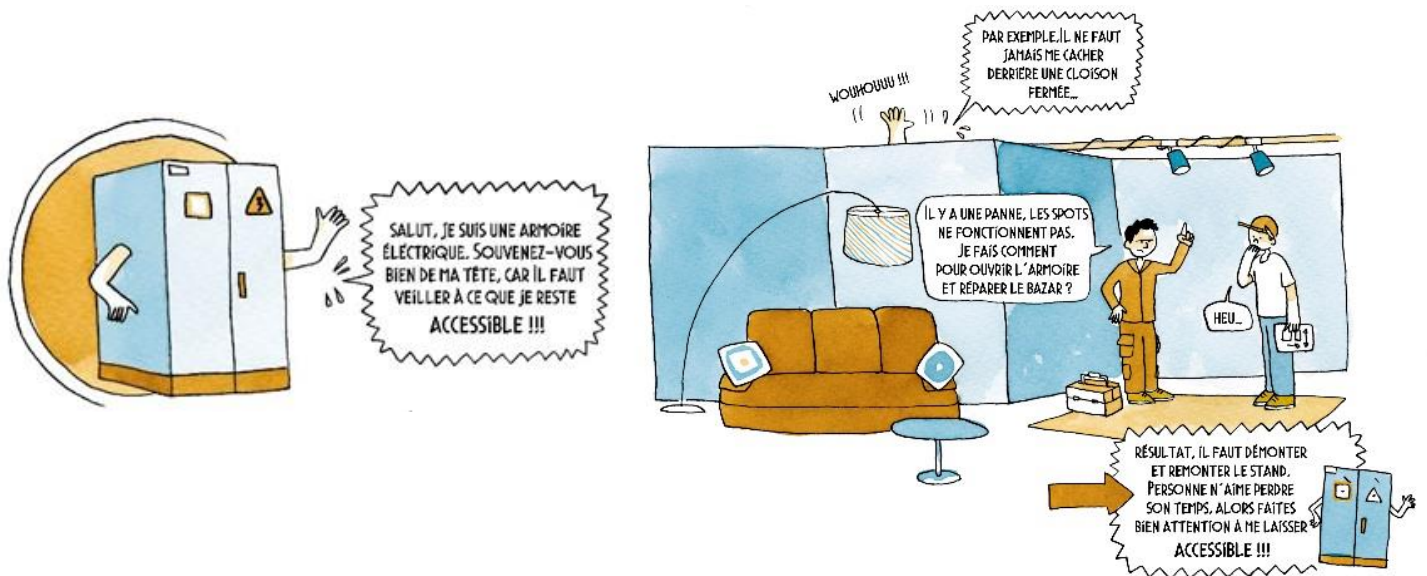


ZIEGLER – Service élévateur se trouve à hauteur de la porte 9A. Il est recommandé de passer commande avant le début du montage afin d'éviter les longues périodes d'attente ou indisponibilités. Le bureau est ouvert tous les jours de 8 à 17 heures. Après 17h, vous pouvez vous rendre au secrétariat de l'exposition dans le hall 5 jusque 19h.

2. Informations utiles

a. Construction de stand

1. Téléchargez votre plan de stand sur votre page personnelle d'exposant en ligne.
2. Respectez les dimensions de votre stand !
3. Il est interdit de construire des stands ou de faire de la publicité dans les allées, y compris en hauteur (par exemple, bannières, drapeaux, etc.).
4. Tous les stands doivent être entièrement autoportants, sans suspension ni appui sur les murs et les plafonds. Pour les stands d'une hauteur supérieure à 3,5 m, une autorisation préalable doit être obtenue.
5. **La hauteur standard des stands est de 3 mètres.** Si cette hauteur est dépassée ou n'est pas atteinte et qu'elle diffère de celle de la structure de vos voisins, **il est impératif que les faces arrière visibles des structures soient finies** et peintes dans une teinte neutre. Tous les fils et câbles électriques doivent également être dissimulés.
6. **S'il y a une armoire électrique sur votre stand, elle doit rester accessible à tout moment.** Les portes doivent pouvoir s'ouvrir complètement et le personnel doit pouvoir se tenir à une distance de 1 m des tableaux électriques. **Les équipements de protection contre l'incendie** situés sur ou dans l'espace du stand doivent **également** rester accessibles et dégagés à tout moment !
Ils sont indiqués sur votre plan de stand à l'aide des pictogrammes suivants >



7. Les installations électriques doivent être conformes aux normes de sécurité légales belges. Les détails peuvent être téléchargés à partir de votre page personnelle d'exposant en ligne. Pendant la construction, un organisme de contrôle agréé veillera au respect de la réglementation.
8. Lors de l'installation de votre tapis, l'utilisation de ruban adhésif de mauvaise qualité peut entraîner des frais de nettoyage supplémentaires. Ces frais seront facturés à l'exposant.
9. **Les emballages et les déchets doivent être enlevés par l'exposant.** Si cela n'est pas fait, les coûts seront répercutés sur l'exposant. Gérez vos propres déchets pendant les travaux. En gérant vous-même vos déchets de manière ordonnée, vous éviterez que les autres exposants considèrent votre stand ou l'allée comme un dépotoir collectif. Des conteneurs à déchets peuvent être commandés en ligne et sur place.
10. Pendant le montage et le démontage de la foire, les allées doivent rester dégagées à tout moment. Un passage d'au moins 1 mètre doit être garanti à tout moment afin d'assurer des conditions de travail agréables pour tous.

b. Montage

- A partir du lundi 28/10 pour les exposants qui construisent leur stand en interne ou qui le font construire par leur propre constructeur de stand. Veillez à commencer l'installation de votre stand au plus tard le jeudi 31/11.
- A partir du jeudi 31/11 pour les exposants ayant des stands prêts à l'emploi, en Hollande à la carte ou au Square.
- La construction des stands doit être terminée pour le samedi 02/11 à 12 heures. A partir de ce moment, toutes les allées doivent être complètement libres.
- Les heures de montage sont comprises entre 7 heures et 19 heures. Les travaux peuvent avoir lieu plus tôt ou plus tard, mais doivent être signalés à l'organisation à l'avance et avant le début effectif des travaux (e-mail) ou pendant les travaux au secrétariat de la foire dans le hall 5.
- La pré-construction est possible en fonction de l'accès et de la disponibilité des halls. Cependant, une demande doit être faite à l'organisation pour cela. (moyennant paiement)
- Chaque camionnette ou camion entrant dans le Heysel doit être muni d'un laissez-passer (vous pouvez les télécharger en ligne via votre compte personnel) Laissez-passer oubliés : disponibles au secrétariat de la foire au prix de 10 euros l'unité. N'oubliez pas votre constructeur de stand !
Ce laissez-passer doit être clairement visible dans le véhicule à tout moment afin que nous puissions toujours joindre le conducteur du véhicule.
- Les camions doivent quitter le site immédiatement après le déchargement. Le stationnement gratuit dans le parking C est disponible sur simple demande au secrétariat de la foire, devant le hall 5. Pour rester stationné dans le parking C pendant la foire, vous devez commander un abonnement sur le webshop de BRUSSELS EXPO.
- Il est interdit de décrocher les remorques et de les laisser sans surveillance entre les salles.
- Les camions, camionnettes, voitures et remorques ne sont pas autorisés à l'intérieur des halls.
- Voitures : Accès limité, sur présentation du laissez-passer approprié. (Heures d'accès et informations sur les laissez-passer : page 11)
- Pendant la période de montage et de démontage, votre constructeur de stand, son personnel ou vos collègues n'ont besoin d'aucun laissez-passer spécial ni d'aucune autorisation pour accéder aux halls de Brussels Expo. Mais seulement leur véhicule.

Pendant le montage, 2 points de restauration seront ouverts. A l'avant du Hall 5 sera proposée une gamme variée de plats chauds, des sandwiches, et autres.... A hauteur du Patio seront proposées de délicieuses frites belges.

c. Démontage

- Dates et délais de démontage : A partir du mercredi 06/11 dès 18h, en continu (également de nuit). Attention : Toute activité de désaménagement est interdite avant 18h.
- Délais *ultimes* d'évacuation : Jusqu'au jeudi 07/11 - 14h pour les exposants ayant commandé un stand clé-en-main ou un stand dans les segments Square et Holland à la Carte.
- Délais *ultimes* d'évacuation : Jusqu'au vendredi 08/11 - 14h pour les exposants qui font appel à leur propre constructeur de stand ou le démontent eux-mêmes.
- Les tapis, rubans adhésifs et déchets doivent être enlevés par l'exposant. L'exposant doit restituer sa surface de stand dans l'état où il l'a reçu. Toutes souillures et/ou dégradations éventuelles seront réparées par le Salon du Meuble, aux frais de l'exposant.
- Si l'évacuation complète d'une zone de stand n'est pas réalisée dans les délais prévus, le Salon du Meuble peut enlever les éléments présents, aux frais et risques de l'exposant.
- Accès à l'enceinte de BRUSSELS EXPO: **Camions & camionnettes** > 3,5T sur présentation du laissez-passer adéquat. (Informations relatives aux laissez-passer : p. 12)
- Accès à l'enceinte de BRUSSELS EXPO: **Voitures** > Pas d'accès !
- Accès à l'enceinte de BRUSSELS EXPO: **Personnes** : Accès autorisé, sans laissez-passer ou autre carte d'accès.
- Le mercredi, les camions doivent au préalable se rassembler au Parking C, où ils seront réunis par hall afin d'organiser les convois.
- Les camions < 3.5 t doivent attendre au parking C que tous les poids lourds soient entrés dans l'enceinte de BRUSSELS EXPO et ne participent pas au convoi.
- L'accès au Salon est interdit aux ouvriers et constructeurs de stand, avant 18h.
- Les véhicules chargés doivent immédiatement quitter l'enceinte.
- Les remorques ne peuvent jamais être détachées et laissées sur le site de BRUSSELS EXPO.
- Camions, camionnettes, voitures et remorques sont interdits dans les halls d'exposition.

Pendant le démontage, il n'y a pas de point de restauration ouvert.

d. Commandes de biens et services

En fonction du type de produit ou service, vous devez passer commande auprès de BRUSSELS EXPO ou du Salon du Meuble.

Services et produits gérés et facturés par le Salon Du Meuble :

1. Le stand clé-en-main doit être commandé avant le 13/09.
2. Page publicitaire supplémentaire dans le catalogue en ligne doit être commandé avant le 13/09.
3. Conteneurs à déchets peut être commandé sur place.

Les commandes et les demandes de prix se font via votre page personnelle d'exposant en ligne. Le lien vers votre page vous a été envoyé par e-mail.

Services et produits gérés et facturés par BRUSSELS EXPO :

1. Electricité
2. Eau
3. Points de suspension
4. Internet (voir point g. page 23)
5. Extincteur (obligatoire pour les stands >72m²)
6. Parking
7. Nettoyage de stand
8. Service logistique (chariots, stockage , clarcks - élévateurs avec chauffeur)
9. Mobilier de stand
10. Fleurs et plantes
11. Matériel audiovisuel
12. Matériel électrique
13. Tapis de stand & sol surélevé
14. Restauration sur votre stand
15. Hôtesse

Les commandes peuvent **uniquement être passées en ligne**, via le webshop de BRUSSELS EXPO. Activez ou créez votre compte sur le webshop dès qu'il sera accessible (18/06) : <https://shop.expo.brussels/expo/>
Vous trouverez également ce lien vers le webshop sur votre page personnelle d'exposant en ligne.

Le personnel de BRUSSELS EXPO est à votre disposition pour toute question, par e-mail connections@brussels-expo.be ou par téléphone : +32 2 658 42 55.

Services et produits gérés et facturés par ZIEGLER :

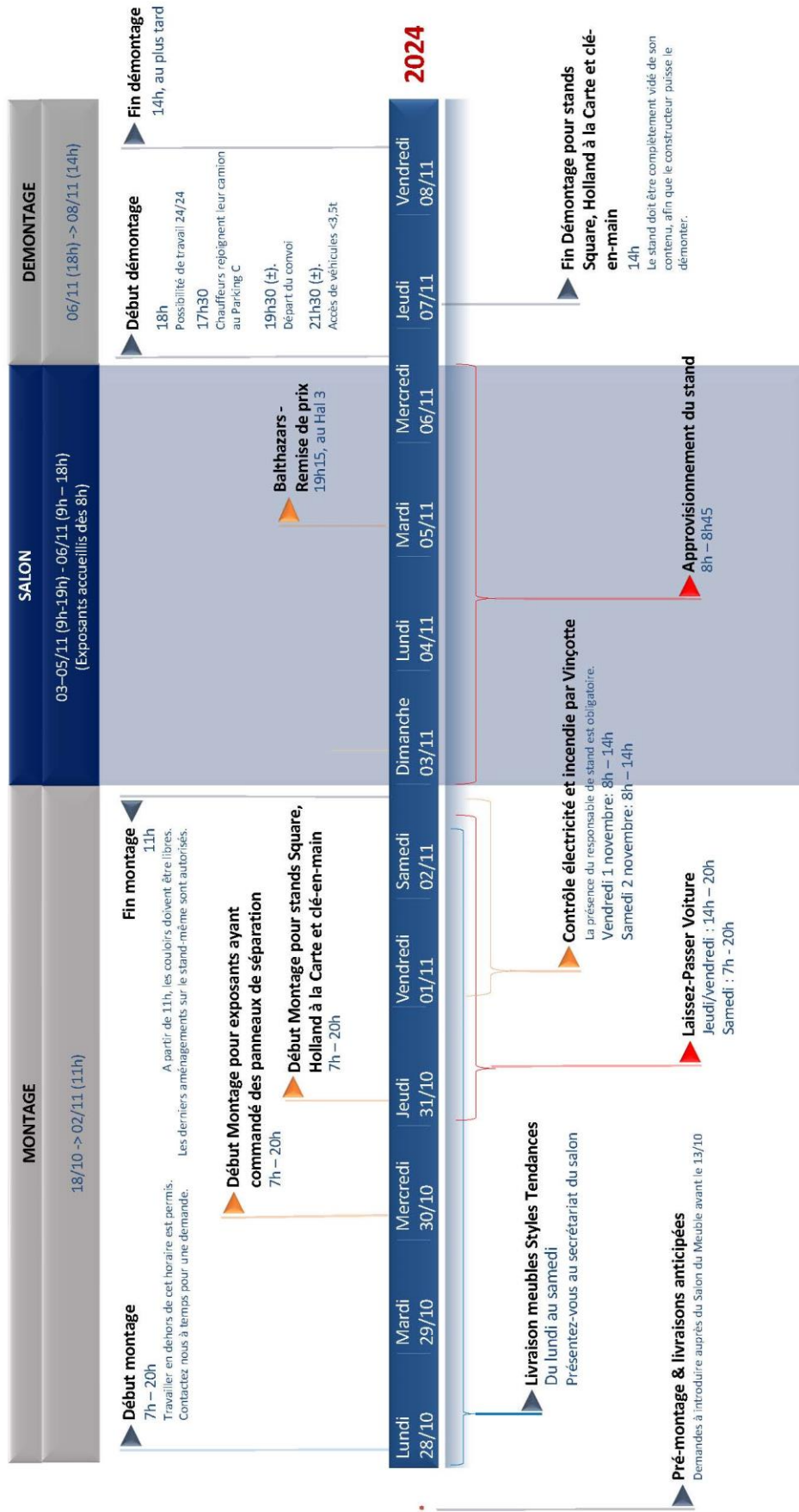
Les commandes peuvent être **passées en ligne**, via le webshop de BRUSSELS EXPO ou pendant le salon au Ziegler bureau au porte 9A (08:00 - 17:00 > après uniquement via le secrétariat du salon). Nous vous conseillons de réserver ce service avant le début du montage afin d'éviter les longues attentes et disponibilités

Commande via:	Tarif préférentiel:	Tarif standard:	Tarif standard +20%:
Brussels Expo	Jusqu'au 1er octobre	Du 2/10 au 23/10	A partir du 24/10
Ziegler	Jusqu'au 1er octobre	Du 2/10 au 23/10	A partir du 24/10

e. Ligne de temps – Période préparatoire

Mois	Événements
Juin – Juillet – Août	<p>▲ A partir de juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ réception de la confirmation de participation (par e-mail), contenant : <ul style="list-style-type: none"> ▶ confirmation de stand, facture d'acompte, lien vers votre compte en ligne personnel ▶ envoyez de photo & logo pour le en ligne catalogue et site web ▶ contrôlez et adaptez vos données de contact sur votre compte en ligne personnel (adresse, représentants, catégorie) ▶ envoyez le vademecum et le lien vers votre compte en ligne personnel à votre constructeur de stand <p>▲ 18/06</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ouverture du webshop BRUSSELS EXPO ▶ créez ou activez votre compte (lien sur votre compte en ligne personnel)
Septembre	<p>▲ Début septembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ réception de la facture de solde (par e-mail) ▶ optimisez votre participation au salon (Brussels Balthazar Awards, Styles Tendances, publicité supplémentaire, Marquages sur le plan du salon, ...) <p>▲ 13/09</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ deadline pour l'envoi photo & logo (pour catalogue et site web) ▶ deadline pour l'adaptation de vos données de contact (via votre compte en ligne personnel, pour le en ligne catalogue)
Octobre	<p>▲ Début octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ réception (par la poste) du laissez-passer véhicule, carte d'approvisionnement, cartes d'entrée <p>▲ 01/10</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ deadline pour l'obtention du tarif préférentiel du Webshop BRUSSELS EXPO <p>▲ 13/10</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ deadline pour l'envoi des demandes de pré-montage, de livraisons anticipées et de soirées (au Salon du Meuble) ▶ deadline pour l'envoi de la charte de sécurité (à Vinçotte) <p>▲ Mi-octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ réception des dernières instructions (par e-mail) <p>▲ 23/10</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Webshop BRUSSELS EXPO tarif dernière minute (+ 20 %)

f. Ligne de temps – Sur place



3. Cartes d'accès

a. Intro

Dans le cadre de votre participation au Salon du Meuble de Bruxelles, plusieurs documents sont nécessaires pour assurer un accès aisé et une bonne organisation. Vous en trouverez ci-dessous la liste ainsi que quelques documents indispensables.

b. Laissez-passer

Il existe deux types de laissez-passer : pour les camions et pour les voitures. Les deux sont gratuits. Ces cartes permettent aux exposants et à leurs sous-traitants d'accéder à l'intérieur de l'enceinte de Brussels Expo. Tout véhicule entrant dans le Heysel doit être muni du laissez-passer adéquat et quitter le site immédiatement après le déchargement.

Le laissez-passer pour camions peut être téléchargé en ligne depuis votre compte personnel.

Attention : si les chauffeurs se présentent sans laissez-passer, ils devront en acheter un nouveau auprès du secrétariat de l'exposition (€10,00 par carte) avant de pouvoir accéder au site. Le laissez-passer pour les camions est obligatoire pendant toute la période de montage et démontage. La grande lettre (A-B-C-D-E) indique dans quel groupe un camion doit se préenregistrer dans le parking C avant le début du démontage.

Le laissez-passer pour les voitures sera envoyé (par la poste) à l'exposant au début du mois d'octobre. Un seul laissez-passer pour voitures sera envoyé par exposant. Les heures de validité du laissez-passer pour voitures sont clairement indiquées sur le document. Attention : les voitures ne sont pas admises sur le site en dehors de ces horaires.

Ce laissez-passer doit être clairement visible dans le véhicule à tout moment afin que nous puissions joindre le conducteur du véhicule à tout moment.

c. Cartes d'entrée au salon

Les cartes d'entrée seront envoyées (par courrier) aux exposants au début du mois d'octobre et sont gratuites. Vous recevrez 1 carte par 10m², avec un minimum de 6 et un maximum de 50. Ces cartes resteront valables pendant les 4 jours d'exposition, ne donnez pas ces cartes à vos clients car ils seront invités par nous directement afin que nous puissions les enregistrer également. Si vous souhaitez inviter un client important, vous pouvez télécharger les codes d'invitation à partir de votre page personnelle d'exposant en ligne.

d. Carte d'approvisionnement de son stand pendant le salon

La carte d'approvisionnement sera envoyée par courrier au début du mois d'octobre et est gratuite. Cette carte permet aux exposants d'accéder au site de Brussels Expo pour approvisionner leur stand. Cette carte est valable pendant les 4 jours du salon et tous les jours de 08h à 08h45. Les voitures se trouvant encore sur le site après l'ouverture de la foire seront enlevées aux frais du propriétaire et sur ordre de la police.

4. Assurance

L'assurance collective est souscrite par le Salon du meuble. La souscription de l'assurance « tous risques exposition clou à clou » est obligatoire. Les conditions générales de cette police sont disponibles sur simple demande. Nous vous facturons automatiquement cette assurance obligatoire au prix de 1,50 €/m².

Etendue de l'assurance:

Cette assurance couvre, selon les conditions générales « tous risques exposition », les biens exposés et leur stand, contre la destruction totale ou partielle, l'endommagement, le vol ou la disparition, à partir du moment où les biens quittent votre entreprise, jusqu'à leur retour. Le séjour au Salon du meuble de Bruxelles, le chargement et le déchargement sont compris. Les risques de grève et d'émeute sont inclus. Le terrorisme est exclu. Cette couverture n'est valable qu'au sein de l'UE et uniquement pour le transport direct de l'exposant au Salon du Meuble de Bruxelles et vice versa. L'entreposage intermédiaire ou la manutention chez des tiers ne sont pas couverts. La période d'assurance maximale est fixée entre le 21/10 et le 11/11.

Franchise:

Une franchise de 125 euros par demande sera facturée à l'exposant.

Valeur assurée (sauf en cas d'incendie):

- Matériel de stand et objets exposés : 154,93 €/m² au premier risque.
- Objets fragiles et matériel électrique (verre, céramique, marbre, miroirs, poterie, porcelaine, spots, lampes, etc.) et matériel électronique et sonore (matériel vidéo et sonore, etc.) : 92,96 €/m² au premier risque.
- Les biens tels que les boîtes à outils, les marteaux, les tournevis, les perceuses, les téléphones mobiles, les ordinateurs portables, les échelles, etc. ne sont pas coassurés.

Valeur assurée en cas d'incendie y compris foudre, explosion, chute d'avion:

557,76 €/m² au premier risque pour le matériel de stand et d'exposition, les objets cassables, le matériel électrique, électronique et de sonorisation inclus.

Domage:

Tout dommage ou vol doit être immédiatement signalé au secrétariat de la foire et doit être accompagné d'un rapport de police. La valeur des biens volés et/ou endommagés doit être prouvée au moyen d'une facture ou d'une preuve d'achat.

Aucune indemnité ne sera versée tant que toutes les factures n'auront pas été payées conformément au règlement du Salon du meuble de Bruxelles.

5. Catalogue & site internet

a. Photo & logo

Il est possible de commander une page supplémentaire par marque via votre page personnelle d'exposant en ligne.

Pour une présentation optimale, les photos et les logos doivent répondre aux conditions suivantes :

- Le logo actuel de votre société.
- Une photo de produit (sans mise en page particulière, sans lettrage ni slogan)
- Haute résolution.
- Le nom du fichier de la photo doit inclure le nom de l'entreprise.

Les photos et le logo doivent nous parvenir avant le 13 septembre. Passé ce délai, nous devons utiliser les images publiées dans le catalogue de la dernière édition de la foire. Moyens de nous les fournir :

- Téléchargement via votre page personnelle d'exposant en ligne.
- Transmettre par e-mail ou via le service gratuit www.wetransfer.com.

Le Salon du Meuble Bruxelles ne peut être tenue responsable des erreurs de publication, des omissions et des erreurs involontaires. En cas de contestation, seuls les Tribunaux de Bruxelles sont compétents.

Toute la correspondance relative au catalogue et au site web du Salon du Meuble de Bruxelles provient directement du Salon du Meuble et n'est jamais envoyée par l'intermédiaire de tiers. **Nous vous recommandons de toujours vérifier les coordonnées de l'expéditeur.**

Nous vous rappelons que Furniture Fair n'a rien à voir avec des organisations telles que **International Fairs Directory, Inter-Fairs ou Expo Guide** qui utilisent abusivement les données de notre site web et tentent de vous induire en erreur.

b. Vos données

Sur votre page personnelle d'exposant en ligne, vérifiez vos coordonnées. Mettez-les à jour si nécessaire.

c. Classification par article

Sur votre page personnelle d'exposant en ligne, indiquez les catégories dans lesquelles se trouvent vos produits afin que les visiteurs du salon puissent facilement vous trouver sur notre site web.

6. Sécurité

a. Règlement de sécurité

Le règlement de sécurité complet de BRUSSELS EXPO est disponible sur votre page personnelle d'exposant en ligne. Veuillez utiliser le lien vers votre page personnelle d'exposant qui vous a été envoyé par e-mail.

Extincteurs:

Il est obligatoire de placer un **extincteur** en évidence sur les **stands d'une superficie supérieure à 72m²**.

Utilisation de bouteille de gaz :

Sous-entendu tous les types de gaz sous forme de bouteille sous pression. Vu que les bouteilles de gaz (inflammables ou ininflammables) peuvent exploser ou être catapultées à la suite d'un échauffement, la présence de TOUTE bouteille de gaz et la nature du gaz doit être signalée au secrétariat (également celle pour les fûts de bière). Envoyez-nous un plan de votre stand en cochant l'endroit où elle(s) se trouve(nt).

Bougies:

L'exposition ou l'utilisation de feu ou de bougies allumées est interdite.

Vêtements de sécurité :

Le port de vêtements de sécurité est obligatoire durant le (dé-)montage.

Electricité des stands :

L'installation électrique de tous les stands sera contrôlée par Vinçotte lors du montage. Si le rapport d'inspection est négatif, BRUSSELS EXPO est obligée de couper l'alimentation électrique du stand. Nous vous conseillons donc de veiller à ce que votre constructeur de stand reste présent jusqu'à ce que vous ayez reçu un rapport positif de Vinçotte.

b. Charte de sécurité

BRUSSELS EXPO a désigné Vinçotte comme partenaire officiel pour e.a. veiller au respect de la sécurité des personnes impliquées dans la construction de stands.

Lors du montage et du démontage du salon, Vinçotte vérifie si les travaux sont exécutés conformément aux règles de sécurité. En cas d'infraction grave, les travaux peuvent être interrompus. Pour être informé des travaux à effectuer et faire évaluer les risques associés, la charte de sécurité, complétée et signée, doit être envoyée à Vinçotte avant le 11/10. Cette démarche est une obligation légale ! Les stands qui n'ont pas rempli de charte ne peuvent pas commencer les travaux !

Toute question relative à cette charte peut être posée par mail à Vinçotte : bruexpo@vincotte.be

Charte à remplir et envoyer à Vincotte avant le 13/10



ANNEXE 7 CHARTRE POUR LES EXPOSANTS ET LEURS CONSTRUCTEURS DE STANDS



Nom du salon: **Salon Du Meuble - Bruxelles**

Date du salon: **03 - 06 Novembre 2024**

Exposant: _____

Nr du palais et du stand: _____

Cher exposant,

Votre stand peut être monté de deux manières différentes.

Veillez cocher ce qui est d'application dans votre cas:

- A. Vous louez un stand tout prêt de l'organisation.
- B. Vous construisez vous-même le stand, ou vous le faites monter par un monteur de stands.
Dans ce cas, nous souhaitons recevoir certains renseignements complémentaires en rapport avec la manière dont ce stand est monté. Veillez cocher ce qui est d'application:
1. Vous construisez un stand modulaire (hauteur limitée à 2,5m)
2. Vous construisez un stand (moins de 2,5m de haut)
3. Vous construisez un stand modulaire (plus de 2,5m de haut) – sans étage
4. Vous construisez un stand (plus de 2,5m de haut) – sans étage
5. Vous construisez un stand avec un étage accessible (privé ou public)
6. Le monteur de stand place de l'éclairage professionnel (ponts lumineux) ou du matériel audiovisuel.

Dans les cas 2, 4, 5 et 6 le monteur de stands doit également ajouter une analyse de risque.

Données du MONTEUR DE STAND _____

Adresse _____

Nr. _____

Nr postal: _____

Commune: _____

Tél : _____

Fax: _____

Le responsable de chantier : _____

	Données du sous-traitant (nom, adresse, tél)	Description du travail (voir point B)
1		
2		

DECLARATION D'INTENTION¹

1. Le soussigné renvoie cette charte complétée et signée et confirme qu'il a lu et clairement compris les consignes de sécurité applicables à BRUSSELS EXPO.
2. Il s'engage à respecter scrupuleusement ses obligations en matière de Sécurité, Santé et Environnement. Il transmettra la brochure d'information au monteur de stand et lui demande, si nécessaire (voir point B), de joindre une analyse de risque.
3. Le soussigné déclare avoir reçu les prescriptions de sécurité de BRUSSELS EXPO du Comité Organisateur et qu'il prendra les initiatives nécessaires pour informer du contenu de ce document tous ses travailleurs et, le cas échéant, également les sous-traitants qui travaillent pour son compte.
4. Le soussigné déclare qu'en cas d'accident de travail sur le stand, il contactera immédiatement le coordinateur de sécurité et lui transmettra l'information complémentaire nécessaire.

_____/_____/_____
Date

Nom et fonction

Signature

Ce document doit être renvoyé dûment complété au coordinateur de sécurité à: bruexpo@vincotte.be et y joindre les éventuelles analyses de risque avant le début des travaux.

¹ Déclaration d'intention, conforme à l'article 29 de la Loi sur le bien-être.

7. Optimisez votre participation

a. Brussels Balthazar Awards

La remise de prix Balthazar représente un moyen idéal pour optimiser votre participation au Salon du Meuble Bruxelles.

Pendant le salon, elle vous permettra de mettre tant votre collection que votre société en valeur, grâce à une remise de prix festive et du matériel promotionnel sur votre stand. A l'issue du Salon, les gagnants seront mentionnés et présentés dans la presse spécialisée. Ils recevront également du matériel promotionnel personnalisé pour leur propre communication d'après-Salon. Enfin, les gagnants seront aussi mis à l'honneur dans la communication du Salon du Meuble Bruxelles.

Les nominations et la sélection définitive se fera par un jury professionnel, composé de personnes étroitement impliquées dans le secteur.

Règlement général :

- Participants : Tous les exposants au Salon du Meuble Bruxelles, aussi bien belges qu'étrangers. Chaque participant peut présenter au maximum 3 articles. Le jury décide seul où il passe et peut également nommer des produits non présentés.
- Nouveaux produits : Entrent en ligne de compte uniquement les nouveaux produits, c-à-d. les produits créés pour la collection 2024/2025.
- Nominations : un certain nombre de produits seront nommés pour chaque catégorie. Les membres du jury distribueront des labels distinctifs à apposer sur ces articles.
- Sélection d'un gagnant et de deux lauréats par catégorie : Le jury sélectionnera un gagnant et deux lauréats par catégorie. Il établira un rapport et justifiera ses choix. Critères possibles : le design, l'originalité, l'apport technologique, la fonctionnalité, l'utilisation de matériaux innovateurs, le développement durable, l'aspect intemporel, la multifonctionnalité, ...
- Si vous ne parvenez pas à nous faire parvenir vos photos ou croquis avant le 01/10, n'hésitez pas à nous en informer !
- **And the winner is... : La remise de prix festive aura lieu Le mardi 05/11 vers 19h15 dans le hall 3 (bar Drappier). Vous êtes tous cordialement invités !**



b. Styles tendances

Comme les Balthazars, les Styles tendances représentent le moyen idéal pour optimiser sa participation au Salon et de mettre ses nouvelles collections en valeur.

Comme chaque année, 3 styles ont été observés. Ceux-ci reflètent les tendances de la prochaine saison. Chaque thème est élaboré dans un 'moodboard' bien spécifique : un collage de couleurs, matériaux, formes, dessins et commentaires. Ces 'moodboards' constituent une source d'inspiration pour la mode et les tendances de 2023.

Ces thèmes ne sont pas simplement de la théorie, nous les mettons en pratique au Salon du Meuble Bruxelles grâce à vos nouveaux modèles. Une sélection de ceux-ci est placée dans les passages entre les Halls. Nous y intégrons votre modèle dans un décor correspondant au style exposé, et dans une ambiance différente de celle de votre stand. Les visiteurs, qui contempleront votre modèle avec un regard différent et seront stimulés à en découvrir plus sur votre stand. Evidemment, chaque modèle sera identifié par son nom, le fabricant et le numéro de stand.

En page suivante, vous trouverez un formulaire d'inscription. Une photo, un croquis ou même un simple dessin nous suffisent. **Le meuble même ne doit être disponible que le samedi avant l'ouverture.**

Ci-dessous, un exemple des passages tendances de l'édition précédente :



b. Opportunités de publicité

Votre mobilier sur un podium à une de nos entrées :

Votre meuble mis en avant à l'une de nos zones d'entrée ? Prenez contact avec nous !

Publicité supplémentaire dans le catalogue en ligne du salon :

Votre publicité dans notre catalogue en ligne ? Contactez-nous.

Publicité sur place :

Pour la visibilité supplémentaire pendant le salon, contactez la société Media Expo, partenaire officiel et unique du Salon du Meuble de Bruxelles (e-mail : management@mediaexpo.be - téléphone : +32 2 427 31 59). Media Expo propose une multitude de formats publicitaires.

Presse spécialisée :

La période autour du Salon du meuble est idéale pour commander une page de publicité auprès d'un de nos partenaires presse, et de faire référence à votre stand.

Newsletter & blog - Brussels Furniture Affair :

Chaque exposant a la possibilité d'avoir un article sur le BLOG du Salon du meuble de Bruxelles (<https://blog.meubelbeurs.be>) pour présenter ses dernières collections. Les BLOGPOSTS feront l'objet d'une promotion internationale par le biais de la lettre d'information. Plus d'informations et les coordonnées du responsable seront bientôt communiquées.

c. Dossier de presse

Amenez-nous votre dossier de presse ou kit media au secrétariat (à l'avant du hall 5). Nous le mettrons à disposition de la presse.

d. Signature électronique

Mettez en lumière votre participation au Salon du Meuble Bruxelles en ajoutant notre signature électronique. Téléchargez-la depuis votre compte en ligne personnel (onglet 'Information promo').

e. Marquage sur le plan du salon

Marquage Contract :

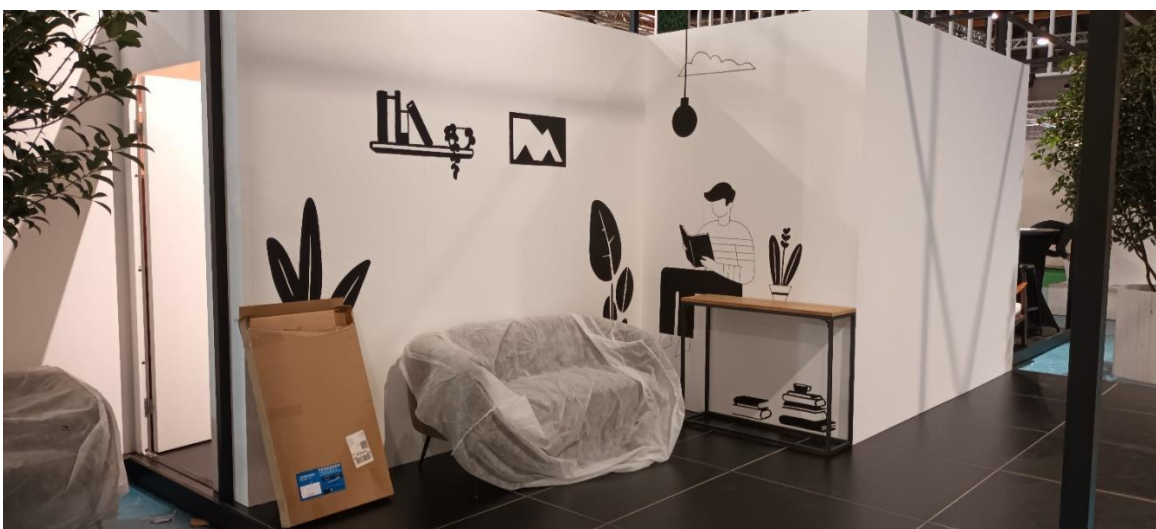
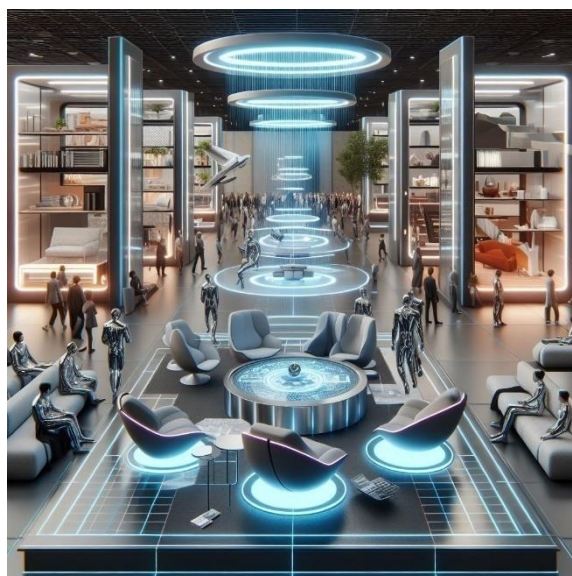
Vous êtes actifs sur le marché des projets ? Informez-en nous avant le 1er septembre et nous marquerons votre stand d'un logo « Contract » sur le plan du salon ainsi que sur notre site web.

Ainsi, les architectes d'intérieur, les promoteurs immobiliers, les acheteurs du secteur des soins de santé, de l'hôtellerie et d'autres prestataires de services trouveront immédiatement votre stand.

f. Conseils pour optimiser votre participation

Une dizaine de conseils sont proposés sur une liste à télécharger depuis votre compte en ligne. Cette liste peut vous aider à préparer votre participation au salon.

g. Une idée spéciale? Informez-nous !



8. Divers

a. Hôtels

Le partenaire officiel du Salon du Meuble pour la réservation de chambres d'hôtel est Brussels Booking Desk. : <https://www.salondumeuble.be/pratique/hotels>

b. Musique sur les stands

La musique ne peut pas être dérangeante. Le niveau sonore ne doit pas dépasser 80 dB. L'organisation prendra les mesures nécessaires en cas de plainte.

Pensez à vous régulariser auprès de la SABAM et de la rémunération équitable via **UNISONO**.

- Contacts Unisono : +32 2 286 82 11 ou music@unisono.be – www.unisono.be

c. Gardiennage

Pendant le Salon, le site de BRUSSELS EXPO ainsi que les halls sont gardés. Le gardiennage commence au premier jour du montage et prend fin au dernier jour du démontage.

d. Automate bancaire

Vous trouverez un automate bancaire dans le Hall Astrid, où se situe notre entrée du côté du parking C.

e. Taxation camions poids lourds (+3.5t) en Belgique

Depuis le 1^{er} avril 2016, une tarification kilométrique s'applique à tous les véhicules destinés au transport de marchandises d'une masse maximale autorisée supérieure à 3.5 tonnes. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site web de Viapass : www.viapass.be.

f. Zone de basses émissions en Région de Bruxelles-Capital

La Région de Bruxelles-Capitale est une zone de basses émissions (« Low Emission Zone » ou « LEZ »). Toutes les voitures et camionnettes sont concernées, qu'elles soient immatriculées en Belgique ou à l'étranger.

Vérifiez si votre véhicule est impacté sur le site suivant : <https://lez.brussels/mytax/fr/>

Le parking C et la grille G sont accessibles sans problème via le Ring. **Attention** : ce n'est pas le cas pour grille C à l'avant du hall 5 ! (côté Atomium)

g. Wifi

Une connexion Wi-Fi - non garantie - est disponible gratuitement dans les halls de BRUSSELS EXPO. Toutefois, nous conseillons aux exposants pour lesquels une connexion est indispensable de commander une connexion Internet séparée.